

Département de la  
SOMME  
Arrondissement d'Amiens  
Canton de FLIXECOURT  
COMMUNE DE  
L'ETOILE

REPUBLIQUE F

Envoyé en préfecture le 25/04/2023  
Reçu en préfecture le 25/04/2023  
Publié le 25/04/2023 SLOW  
ID : 080-218002830-20230405-DEN092023-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq avril deux mille vingt-trois, quinze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ghislain TIRMARCHE, maire.

De N°09/2023

**OBJET :**  
**Approbation du compte  
de gestion 2022 -  
commune**

Etaient présents : M TIRMARCHE Ghislain, Mme CAPRON Marie, M DELPLANQUE Nicolas, M DAUSSY Eric, M HEROUART Michel, Mme DUBOS Astrid, Mme LEFEVRE Joelle, M TURQUIN Alex, Mme WOJTYSIAK Hélène, Mme VOLANT Aline, M. DAZY Bernard

Etaient absents :  
M. DREANO Frédérique avec pouvoir à M HEROUART Michel, M. DELOHEN, Mme BOULINGUEZ, M. JOZEFOWICZ

M. DAZY Bernard a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (0 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour),

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à  
+ 1 026 361.16 euros

Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à  
- 284 558.45 euros

Fait et délibéré le 05 avril 2023.

Pour extrait conforme, le maire, Ghislain TIRMARCHE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 25 avril 2023 et de la publication le 25 avril 2023.

